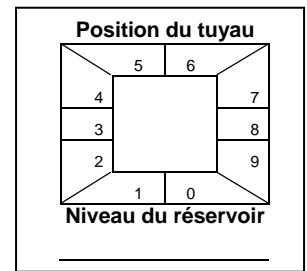




les huiles norco

Une division de Filgo Énergie inc.
230, rue Norman, Lachine (Québec) H8R 1A1
T 514.486.9000 F 514.486.9515
leshuilesnorco.com filgo.ca



CONVENTION DE VENTE DE MAZOUT

T.P.S. : R103901476
T.V.Q. : 1003784319
(En lettres moulées S.V.P.)

Numéro de compte :

Form with multiple sections for customer information, including name, address, phone numbers, budget, and heating system details.

Prix en vigueur : \$ le litre
(Sujet aux fluctuations du marché, sans autre avis)

Commerçant itinérant - Permis n° 120043

TERMES ET CONDITIONS

Filgo Énergie inc., (« Filgo »), s'engage à fournir au Consommateur à l'adresse de livraison indiquée aux présentes (les « Lieux »), tout le mazout domestique nécessaire au chauffage des Lieux au cours de la période prenant fin le 30 juin prochain...

L'entrée en vigueur de la Convention est conditionnelle à l'acceptation du Consommateur par le Service du crédit de Filgo. Le Consommateur autorise Filgo à effectuer les vérifications qu'elle juge nécessaires concernant son crédit aux fins des présentes.

Le Consommateur devra transmettre à Filgo un avis écrit trente (30) jours avant de déménager et/ou de vider les Lieux. Le Consommateur devra acquitter toute facture de livraison de mazout domestique effectuée dans les trente (30) jours suivant la réception par Filgo dudit avis écrit.

Le Consommateur devra aviser Filgo immédiatement advenant le cas où la réserve de mazout domestique serait réduite à un niveau anormalement bas et informer Filgo par écrit de toute modification apportée aux Lieux, à leur habitation, à la contenance du réservoir ou de tout changement de la demande en mazout domestique.

Le Consommateur convient d'accepter livraison et de payer le prix demandé par Filgo aux termes des présentes, pour le mazout domestique livré durant la Convention. Les signataires de la Convention, s'ils sont plus d'un Consommateur, seront solidairement responsables du paiement de toutes les sommes dues à Filgo.

La responsabilité de Filgo ne couvre pas les dommages qui ne sont pas causés par Filgo ou ses représentants, notamment les dommages causés par la force majeure, la faute d'un tiers, la faute du Consommateur, une panne de l'appareil de chauffage lorsque les Lieux sont inoccupés, un sinistre (incendie, inondation, déversement de mazout, etc.).

Filgo pourra, en cas de pénurie de mazout domestique, répartir parmi ses clients, à sa discrétion, les approvisionnements en mazout domestique.

Filgo pourra, et le Consommateur consent expressément, céder la Convention à l'un de ses agents autorisés ou distributeurs ou à toute société liée au sens de la Loi de l'impôt.

Le mazout domestique est payable au moment de la livraison ou sur réception de l'état de compte mensuel ou selon les termes/conditions de crédit autorisés par Filgo, lesquels pourront être modifiés ou retirés en tout temps et à son propre gré.

Initiales consommateur (1)

Initiales consommateur (2)

Les soldes impayés entraînent l'imputation de frais d'intérêts à un taux mensuel de **2 % (26,82 % par an)** composé mensuellement.

Filgo peut, en transmettant au Consommateur un avis écrit accompagné de la clause modifiée et de la version antérieure au moins trente (30) jours avant

l'entrée en vigueur de la modification, modifier tout terme et condition de la Convention.

Le Consommateur pourra résoudre la Convention à sa seule discrétion dans les dix (10) jours qui suivent celui où chacune des parties est en possession d'un double de la Convention.

OFFRE SPÉCIALE D'OUVERTURE DE COMPTE

Le rabais de 75 \$ est payable à la date d'anniversaire d'un an de la signature d'un contrat de mazout avec une consommation annuelle minimale de 500 litres. Pour bénéficier de cette offre, le compte du client doit être actif et en règle à la date d'anniversaire d'un an.

Je, soussigné, le Consommateur, déclare avoir lu et reçu toutes les explications relatives au présent Contrat et accepte les conditions énoncées aux présentes et autorise Filgo à se renseigner en tout temps sur ma cote de solvabilité lorsqu'elle le juge opportun, incluant la possibilité d'obtenir d'une agence d'information de crédit tout renseignement relatif à ma solvabilité.

FILGO ÉNERGIE INC.

Représentant autorisé

Commerçant autorisé – Permis n° 120043

CONSOMMATEUR

Signature du consommateur (1)

Signature du consommateur (2)

Date du consentement du consommateur

Adresse où le contrat est signé

ÉNONCÉ DES DROITS DE RÉOLUTION DU CONSOMMATEUR
(Loi sur la protection du consommateur, article 58)

Vous pouvez résoudre ce contrat, pour n'importe quelle raison, pendant une période de 10 jours après la réception du double du contrat et des documents qui doivent y être annexés.

Si vous ne recevez pas le bien ou le service au cours des 30 jours qui suivent une date indiquée dans le contrat, vous avez 1 an pour résoudre le contrat. Toutefois, vous perdez ce droit de résolution si vous acceptez la livraison après cette période de 30 jours. Le délai d'exercice du droit de résolution peut aussi porté à 1 an pour d'autres raisons, notamment pour absence de permis, pour absence ou pour déficience de cautionnement, pour absence de livraison, ou pour non-conformité du contrat. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller juridique ou l'Office de la protection du consommateur.

Lorsque le contrat est résolu, le commerçant itinérant doit vous rembourser toutes les sommes que vous lui avez versées et vous restituer tout bien qu'il a reçu en paiement, en échange ou en acompte; s'il ne peut restituer ce bien, le commerçant itinérant doit remettre une somme correspondant au prix de ce bien indiqué au contrat ou, à défaut, la valeur de ce bien dans les 15 jours de la résolution. Dans le même délai, vous devez remettre au commerçant itinérant le bien que vous avez reçu du commerçant.

Pour résoudre le contrat, il suffit soit de remettre au commerçant itinérant ou à son représentant le bien que vous avez reçu, soit de lui retourner le formulaire proposé ci-dessous ou de lui envoyer un autre avis écrit à cet effet. Le formulaire ou l'avis doit être adressé au commerçant itinérant ou à son représentant, à l'adresse ci-dessous indiquée sur le formulaire ou à une autre adresse du commerçant itinérant ou du représentant indiquée dans le contrat. L'avis doit être remis en personne ou être donné par tout autre moyen permettant au consommateur de prouver son envoi : par courrier recommandé, par courrier électronique, par télécopieur ou par un service de messagerie.



FORMULAIRE DE RÉOLUTION (partie détachable de l'annexe) CONVENTION DE VENTE DE MAZOUT

À COMPLÉTER PAR LE COMMERÇANT	
À : (nom du commerçant itinérant ou du représentant)
 (adresse du commerçant itinérant ou du représentant)
Numéro de téléphone du commerçant itinérant ou du représentant :	(.....).....
Numéro de télécopieur du commerçant itinérant ou du représentant :	(.....).....
Adresse électronique du commerçant itinérant ou du représentant :
À COMPLÉTER PAR LE CONSOMMATEUR	
Date :(date d'envoi du formulaire)
En vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du consommateur, j'annule le contrat n°(numéro du contrat s'il est indiqué)
conclu le(date de la formation du contrat)
à (adresse où le consommateur a signé le contrat)
(nom du consommateur)
Numéro de téléphone du consommateur :	(.....).....
Numéro de télécopieur du consommateur :	(.....).....
Adresse électronique du consommateur :
 (adresse du consommateur)
 (signature du consommateur)

Fière de vous offrir un menu de ses produits...

Systemes centraux de chauffage et chaudières (mazout, bi-énergie et électriques)

Climatiseurs centraux et thermopompes

Climatiseurs & thermopompes muraux

Chauffe-eau (mazout et électriques)

Réservoirs de mazout

Conduits de cheminée en acier inoxydable

Brûleurs au mazout

Thermostats (standard, numériques et programmables)

Purificateurs d'air & humidificateurs

et services...

Livraisons automatiques de mazout

Service d'urgence 24 heures

Plans de protection « à la carte »

Plans budgétaires avec paiements mensuels égaux

Installation de conduits de mazout hors terre

Conversions à la bi-énergie et électriques

Plomberie

Nettoyage des conduits d'air

Ramonage de cheminée

TOUS CES PRODUITS ET SERVICES SOUS UN MÊME TOIT!